

L'ASSAUT D'UN COUVENT

Soleil
20 août
1902

A LANDERNEAU

RECIT EMOUVANT

Paris, 8 août.

Le président du conseil, M. Combes, a fait signer par le président Loubet trois cents nouveaux décrets ordonnant la fermeture d'autant d'écoles catholiques et l'expulsion d'un nombre correspondant de religieuses de divers ordres. M. Combes avait annoncé qu'il irait jusqu'au bout; il va jusqu'au bout, sans tenir compte ni des protestations indignées des uns, ni des avertissements amicaux des autres, sans plus se soucier de ce qu'ont pu écrire MM. Monod et Goblet, que de ce qu'ont pu dire MM. de Mun et Lerolle. L'émotion soulevée dans le pays par sa circulaire et ses premières mesures aurait dû, ce semble, lui ouvrir les yeux et lui montrer qu'il s'était trompé sur les véritables sentiments de la population.

Les détails que publient les journaux de Paris sur la fermeture des écoles et des couvents en Bretagne sont bien faits pour émouvoir le public français. Voici notamment comment un journaliste parisien rend compte des scènes qui ont marqué l'expulsion des vingt-quatre soeurs de charité du couvent de Saint-Julien à Landerneau (Finistère) et dont il a été témoin oculaire :

"A deux heures du matin, on est venu me réveiller. Cette fois, la nouvelle est certaine. Un jeune homme qui surveillait les environs vient d'arriver: les troupes sont en marche, elles seront là dans une heure.

"Dans la ville, le bruit déjà s'est répandu: les fenêtres s'éclairent, les maisons s'éveillent, la population tout entière se dirige vers la place très vaste sur laquelle donne l'accès du couvent, et, de la fenêtre où je suis aux aguets, on peut voir de minute en minute grossir le nombre des coiffes payannes et des chapeaux bretons. La place est comble, et de cette foule aucun cri ne s'élève, à peine perçoit-on le murmure grondant de l'indignation populaire. Un groupe de trois cents femmes du peuple, auxquelles se sont jointes un certain nombre de femmes et de jeunes filles de la société, est massé devant la porte, qu'elles défendent tout à l'heure.

"Il est quatre heures: les troupes sont là: à l'angle gauche de la place, quinze gendarmes à cheval; puis, à droite et à gauche, en face de la porte, encadrant la foule de leurs lignes très droites qu'indique dans le jour naissant l'éclair des armes, des fantassins, des soldats, des vrais, de ceux qui sont faits pour les victoires glorieuses, ont pris position. Deux hommes, qui portent sur leur redingote une écharpe tricolore, attendent; ce sont deux commissaires de police: un roux, en service à Brest, nommé Moerdès; un autre, brun, de Landerneau. Ils attendent l'heure légale, car le code a fixé une heure pour ces sortes de besogne.

"Cinq heures moins un quart. Les commissaires s'avancent en avant des troupes. Mais, tout à coup, M. Villiers, député de l'arrondissement, se dresse devant eux, et leur crie avec une énergie si passionnée qu'à travers la place les mots, un à un, résonnent avec une extraordinaire netteté :

"—Je viens, au nom d'une population indignée, protester contre l'acte odieux que vous allez commettre! Je veux vous dire bien haut, à votre face, vous à qui l'on impose une tâche aussi lâche, le mépris qu'inspire aux honnêtes gens l'oeuvre de vos supérieurs! Vous voulez chasser les femmes qui élèvent les enfants du peuple, ce sont les gens du peuple qui vont les défendre! Vous n'entrez dans ce couvent que par la force. Je vous préviens que, si l'on est décidé, ici, à n'employer la violence que pour repousser la violence, si les gens qui sont ici sont résolus à ne proférer contre vous aucune menace ou aucune injure, ils sont aussi déterminés à repousser votre assaut."

"Le commissaire Moerdès hésite, recule d'un pas, et, pris de gêne devant cette violente apostrophe, il se décide, pour toute réponse, à ôter son chapeau: "Je comprends que vous protestiez," dit-il, très doucement. Puis il a ajouté: "Pas de conciliation possible? Croyez que pour ma part je voudrais..."

"—Faites votre besogne! lui répond sèchement M. Villiers.

"Quelques secondes de silence absolu, complet; puis une voix un peu tremblante qui prononce: "Faites les sommations!" Un tambour, un petit soldat tout pâle, s'avance, et un roulement sourd, très court, d'un son étouffé tel qu'on en entend aux solennités funèbres, retentit. Première sommation: "On va faire usage de la force; retirez-vous!" C'est le commissaire Moerdès qui s'adresse à la foule; n'osant pas employer la formule légale qui est celle-ci: "Que les bons citoyens se retirent."

"J'avoue qu'à ce moment je comptais, parmi la masse encombrant la place, voir se dessiner un mouvement de retraite. Quelques femmes vont fuir, quelques hommes lâcher pied, pensai-je. Or, j'ai assisté, en cette minute, à ce spectacle: non seulement la sommation est restée sans effet, mais le petit tambour avait à peine fini son roulement que, d'un élan superbe, hommes et femmes se sont rués à la porte du couvent, s'entassant là, pressés si drus qu'il semblait qu'un mur se fût, d'un coup, dressé, dans lequel, pour pénétrer, il faudra aux soldats faire une brèche.

"Deuxième sommation! Deuxième roulement de tambour, plus long. Les défenseurs des soeurs, et les femmes surtout, y répondent en s'étreignant les unes les autres, liées en une masse si puissante, en un si compact bloc de passion et de dévouement, que pendant trois quarts d'heure la force se heurte en vain au rempart de ces faibles unies.

"Troisième sommation et un dernier roulement, celui-là long, un terminable.—"On va changer, retirez-vous", répète M. Moerdès.

"Un cri de défi superbe lui réplique: "Vive la liberté! vivent les soeurs!"

"Chargez!"
"Les gendarmes à cheval quittent leur position et s'avancent au petit trot, sans excès de zèle, il faut le reconnaître. Mais ils sont à peine à dix mètres du bataillon de volontaires qui

défend les soeurs, qu'un jeune prêtre s'élançant vers eux, d'un bond saisit à la bride le cheval d'un maréchal des logis et s'écrie: "Vous n'arriverez à ces femmes qu'en marchant sur moi!"

"La troupe entière s'arrête, hésite, recule, et prend du champ.

"—Chargez!..."

"Cette fois, d'une allure plus rapide ils reviennent sur la foule. Les hommes qui sont aux premiers rangs se défendent à coups de canne; les chevaux se cabrent, ruent en tous sens; des gens tombent à terre; un gendarme à moitié désarçonné dégaîne, puis brusquement remet son sabre au fourreau. D'un dernier effort, la cavalerie tente, sans y réussir, d'entamer cette masse d'êtres humains; les gendarmes encore une fois cèdent et s'éloignent.

"—Chargez!..."

"Encore ils reviennent, mais les rangs s'écartent devant eux et se referment aussitôt; les chevaux emprisonnés ne peuvent même plus se cabrer ou ruer; chaque gendarme est le prisonnier d'une dizaine d'hommes qui l'enserrent, et le pressent au cri de "Vive l'armée!" La gendarmerie captive demande qu'on la relâche, et c'est au tour des fantassins d'entrer en ligne.

"—La troupe! commande la voix qui dirigeait la bataille.

"La compagnie d'infanterie qui fait face au couvent s'avance au pas de charge et, obéissant à l'ordre d'un officier, exécute la manoeuvre commandée: "Enlevez-moi ces femmes-là!" Une effroyable mêlée s'engage; les hommes frappés sans pitié à coups de crosse, tombent à terre; on entend nettement les coups mats des crosses frappant la chair, le bruit des cannes s'abattant sur les canons de fusil, car, pendant la dernière phase de ce véritable combat, aucun cri n'a été proféré: on a, en Bretagne, le courage silencieux.

"Les hommes des premiers rangs renversés ou jetés brutalement à droite et à gauche, le bataillon des femmes apparaît, et la troupe lui fait face. Je préfère être sobre de détails, maintenant, car le spectacle m'a soulevé le coeur de dégoût. Certes, ces soldats avaient le devoir d'obéir à l'ordre qu'on leur avait donné, mais leur avait-on dit de s'acharner avec tant de brutalité sur ces vaillantes créatures? Avait-on donné l'ordre au zouave, par exemple, de frapper de sa crosse cette jeune fille que je vois s'affaisser sous le coup? Avait-on dit à cet autre d'arracher à cette vieille femme du peuple une poignée de cheveux?"

"La porte du couvent est dégagée: on va pouvoir crocheter à l'aise. Et pourtant, il reste encore aux soeurs un frère rempart devant la porte: une jeune fille est là, seule, debout, les bras en croix, défendant contre cent hommes armés l'entrée de son couvent.

"Allez-vous-en!" lui crie-t-on de toutes parts. Et elle répond: "Non!"

"—C'est assez! assez! partez!" Et ses doigts se crispent aux barreaux extérieurs de la porte.

"—Cédez! c'est de la folie!... Muette, elle regarde fixement les soldats, arrêtés devant tant de courage. Un homme s'approche, porte la main sur elle. Les doigts, sous l'effort brutal, cèdent, on la saisit, on la jette de côté.

"Il faut maintenant, quitter la fenêtre et descendre à la porte: les commissaires sont là qui frappent.

"Dans une pièce donnant sur le vestibule d'entrée, très petit, les membres du conseil d'administration de la Société civile à qui appartient l'immeuble sont réunis: M. Boucher, l'ancien député, et son fils; M. de Cadeville, MM. Le Bos, Bazin, Jean Lavoue-

nan, de Kerprigent, H. Couët, Adrien Coroff, l'abbé Roule. Dans le vestibule même, trois chaises, sur lesquelles sont assises la supérieure et ses deux assistantes. Elles sont toutes seules en avant. J'ai demandé la permission qu'on a bien voulu m'accorder, de me tenir à leurs côtés.

"Par la partie supérieure, qui est vitrée, de la porte extérieure, le commissaire Moerdès m'aperçoit et me demande: "Ouvrez de bonne grâce, ou sinon je fais enfoncer la porte."

"—Répondez: "Non," me dit la soeur supérieure.

"Et j'obéis.

"Alors, un homme, qu'on est allé chercher dans les pires bas-fonds socialistes de l'arsenal de Brest, s'est avec un levier, attaqué à la porte. Pendant dix minutes exactement, je l'ai, à travers la vitre, aperçu, lisant sur son visage, au fur et à mesure que son oeuvre ignoble avançait, toute la satisfaction de la haine assouvie. La porte, cependant, solidement, très solide, résistait. Alors, devenu subitement furieux, cet homme, sans prévenir, a donné de son levier un grand coup dans la vitre, nous couvrant, les trois soeurs et moi, de débris de verre.

"—Ouvrez, monsieur, a demandé à nouveau le commissaire Moerdès; nous ne pouvons ouvrir.

"—Est-ce donc plus difficile que de frapper des femmes? lui ai-je répondu.

"Et ils se sont remis à l'oeuvre. La porte, enfin, a cédé; les deux commissaires sont entrés, suivis d'une compagnie de gendarmes.

"—Je ne cède qu'à la force, a dit la supérieure; vous l'avez sans doute constaté.

"Les deux hommes ont demandé qu'on les reçut dans une pièce quelconque du couvent. On les a menés au parloir. Devant une table, l'un d'eux s'est assis, pendant que l'autre donnait lecture du décret. On l'a lu jusqu'au bout, jusqu'à la signature "Loubet."

"A droite, il y avait le conseil d'administration; à gauche, la compagnie de gendarmes; au milieu de la pièce, la supérieure et ses deux assistantes.

"Lorsque le décret a été lu, la supérieure, me tendant une feuille de papier, me demande de la remettre au commissaire Moerdès:

"—La soeur, lui dis-je, se refusera à signer votre procès-verbal, si vous n'y faites figurer "in extenso" la pièce suivante: "Au nom du droit et de la liberté, je proteste contre l'acte qui vient d'être accompli. Je ne cède qu'à la force, et je déclare faire toutes réserves pour l'avenir, tant au nom des Soeurs de la communauté que pour sauvegarder les droits de la Société civile propriétaire de l'immeuble."

"La copie "in extenso" de cette pièce ayant été insérée au procès-verbal, la supérieure l'a signé. Elle a signé, cette malheureuse femme de soixante-quinze ans, en grosses lettres toutes tremblées, comme celles qu'on voit aux cahiers des enfants qu'elle instruisait: "Marie-Léontine Jestin."

"—Ma soeur, voulez-vous prendre l'engagement de ne plus faire occuper cet immeuble par des religieuses institutrices?"

"—Non.

"S'adressant à M. Boucher et à M. Bazin:

"—Messieurs, voulez-vous prendre l'engagement de ne plus louer votre immeuble à une congrégation enseignante?"

"—Non.

"—Alors, mes soeurs, déclara M. Moerdès, je vais être contraint de procéder à l'expulsion et d'apposer les scellés. Où sont les autres soeurs?"

"—Elles sont dans leurs cellules; cherchez-les vous-mêmes," répondit la supérieure.